



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 MARS 2022	FINANCES
N° d'enregistrement 2022/28/3-08	BUDGET ANNEXE DU TOURISME - VOTE DU COMPTÉ ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCATION
En exercice	Présents	Quorum	Représentés	Votants	Absents	
29	23	10	3	26	3	Le 23 mars 2022
Certifié exécutoire compte tenu de :						Pour le Maire, Par délégation 
L'AFFICHAGE EN MAIRIE		LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE		LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE		
Le 01 AVR. 2022		Le 01 AVR. 2022		Le 01 AVR. 2022		

L'An deux mille vingt-deux, le trente et un mars, à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Catherine DUPRE-BALEYTE, Adjointe au Maire, élue à l'unanimité.

Secrétaire de Séance : Madame Laura PAVAN.

ETAIENT PRESENTS

~~M. DERMIT~~, **Maire**, Mme DUPRE-BALEYTE, M. CHIFFLET, Mme AUFEUVRE, M. LE COZ, Mme JOUSSEMET, M. PEIGNE, Mme SANTAGATA, ~~M. OPERTO~~, **Adjoints au Maire**, Mme PRADELLI, M. LATY, M. BIJAOU, M. PETIT, M. PRADELLI, Mme BULKAEN, Mme BAES, M. BORGHI, Mme PELLISSIER, M. MARIEN, M. AUSSIBAL, Mme FARINELLI, Mme LETERRIER, Mme PAVAN, M. ANASTILE, ~~M. MALHERBE~~, Mme OZENDA, ~~Mme DESCHAINTE~~, Mme ANGER, ~~Mme GILBERT~~. **Conseillers Municipaux.**

PROCURATIONS

M. OPERTO donne procuration à M. BORGHI
M. MALHERBE donne procuration à Mme OZENDA
Mme ANGER donne procuration à Mme OZENDA

Monsieur François PEIGNE, 6^{ème} Adjoint au Maire, délégué aux Finances et à la Commande Publique, rapporteur, EXPOSE :

Le compte de gestion 2021 du budget annexe du tourisme ayant été préalablement présenté, le compte administratif 2021 du budget annexe du tourisme peut être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les résultats issus du compte administratif 2021 sont strictement concordants avec les résultats du compte de gestion 2021 et font apparaître un résultat global de clôture de 58 230.09 €. Il se décompose comme suit : un excédent d'exploitation de 9 731.54 € et un excédent d'investissement de 48 498.55 €.

AR Prefecture

006-210600185-20220331-2022_28_3_08-DE
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2020 (A)	Part affectée à l'investissement : exercice 2021 (B)	Résultat de l'exercice 2021 (C)	Résultat de clôture de l'exercice 2021 (D) = A-B+C
Investissement	47 736,95 €	/	761,60 €	48 498,55 €
Fonctionnement	57 948,83 €	/	-48 217,69 €	9 731,54 €
TOTAL	105 685,78 €	/	-47 455,69 €	58 230,09 €

Au vu de cet exposé, je vous propose la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 ;

Vu le compte de gestion, lequel a été soumis à l'assemblée préalablement au vote du compte administratif du budget annexe du tourisme ;

Vu le projet de compte administratif du budget annexe du tourisme et l'état des restes à réaliser ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif du budget annexe du tourisme 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 21 mars 2022 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 29 mars 2022 ;

Considérant que les résultats sont conformes au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier municipal ;

Considérant que dans la séance où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président sur proposition du Maire, et le Maire doit se retirer au moment du vote ;

Considérant l'exposé du rapporteur ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OÙ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ PAR 23 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme OZENDA, M. MALHERBE, Mme ANGER)

- DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif ;

- VOTE et ARRÊTE les résultats du compte administratif 2021 qui laisse apparaître un excédent d'exploitation de 9 731.54 € et un excédent d'investissement de 48 498.55 € soit un résultat global de clôture de 58 230.09 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs CS 61039 – 06050 Nice Cedex 1, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérécourse citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 1^{er} avril 2022



Jean-Pierre DERMIT

Pièces jointes :

AR ☒ Préfecture

☐ Compte administratif 2021 du budget annexe du tourisme.

☐ Rapport de présentation.

006-210600185-20220331-2022_28_3_08-DE
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022



biot

l'art de vivre

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE TOURISME 2021

NOTE DE PRESENTATION

La loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, à l'article L.2313-1 du CGCT, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'examen du compte administratif (CA) vise à constater le niveau d'exécution du budget voté par le Conseil Municipal, arrêter les résultats de l'exercice et examiner l'évolution de la structure budgétaire.

Le compte administratif est un document budgétaire obligatoire.

Il est présenté en deux sections :

☐ La **Section de Fonctionnement** regroupe :

- **en recettes** : la dotation de la ville et la réaffectation de la taxe de séjour.
- **en dépenses** : toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du budget du tourisme (charges à caractère général, de personnel).

☐ La **Section d'Investissement** : des dépenses de matériel de bureau et informatique.

Le compte administratif 2021 présente le **résultat de l'année 2021** ainsi que les réserves passées accumulées. Le résultat 2021 est égal à **-47 456 €** et le **résultat cumulé s'élève à 58 230 €**.

Le tableau des résultats 2021 est présenté ci-dessous :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2020 (A)	Part affectée à l'investissement : exercice 2021 (B)	Résultat de l'exercice 2021 (C)	Résultat de clôture de l'exercice 2021 (D) = A-B+C
Investissement	47 736,95 €	/	761,60 €	48 498,55 €
Fonctionnement	57 948,83 €	/	-48 217,69 €	9 731,54 €
TOTAL	105 685,78 €	/	-47 455,69 €	58 230,09 €

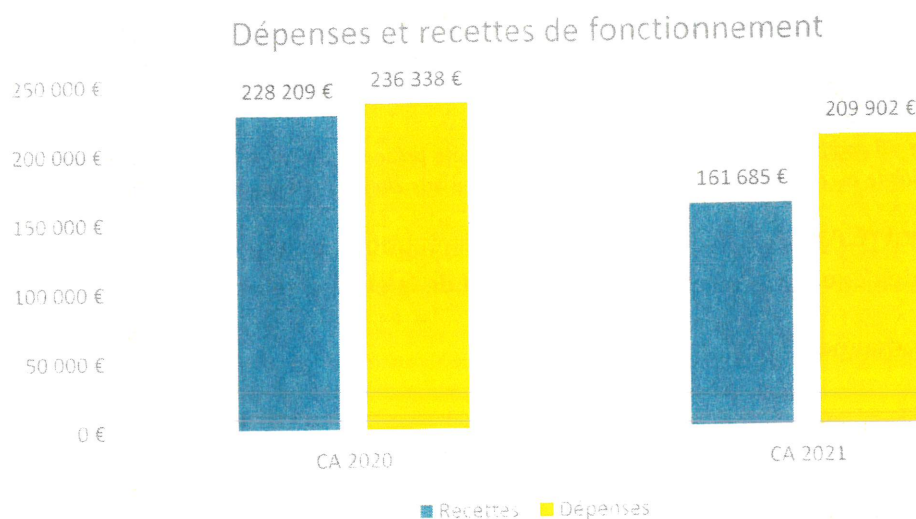
Le paragraphe suivant détaille les écritures budgétaires pour l'année 2021 et la comparaison entre les deux derniers exercices : 2020 et 2021.

AR Prefecture

006-210600185-20220331-2022_28_3_08-DE
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022

I- Section de Fonctionnement

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement 2020 et 2021 :

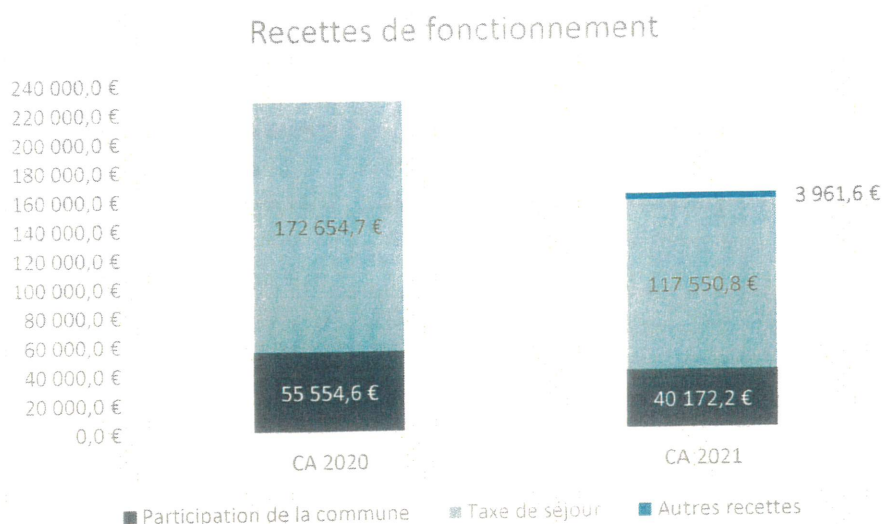


Les dépenses ainsi que les recettes sont en baisse en 2021 par rapport à 2020.

I.1- Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2021 se sont élevées à 161 685 € (- 29 % par rapport à celles réalisées en 2019), il n'y a pas de recettes d'ordre.

Elles sont en baisse par rapport à 2020, notamment en raison d'une baisse de la subvention de la Ville¹ et également d'une baisse sur le montant reversé sur la taxe de séjour.



AR Prefecture

006-210600185-20220331-2022_28_3_08=DE

Reçu le 01/04/2022

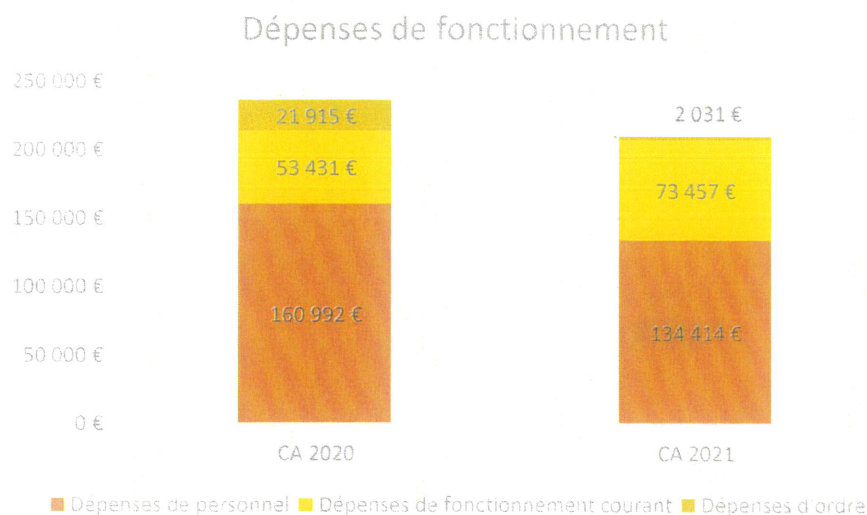
Publié le 01/04/2022

Le montant nécessaire à l'équilibre du budget étant inférieur en 2021 à celui de 2020, impliquant une baisse sur le montant de la subvention de la Ville

I.2- Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 209 902 € dont 207 871 € de dépenses réelles (- 13 % par rapport à celles réalisées en 2020).

Il est rappelé que l'Office du Tourisme a obtenu le classement en « catégorie I » depuis l'année 2017.



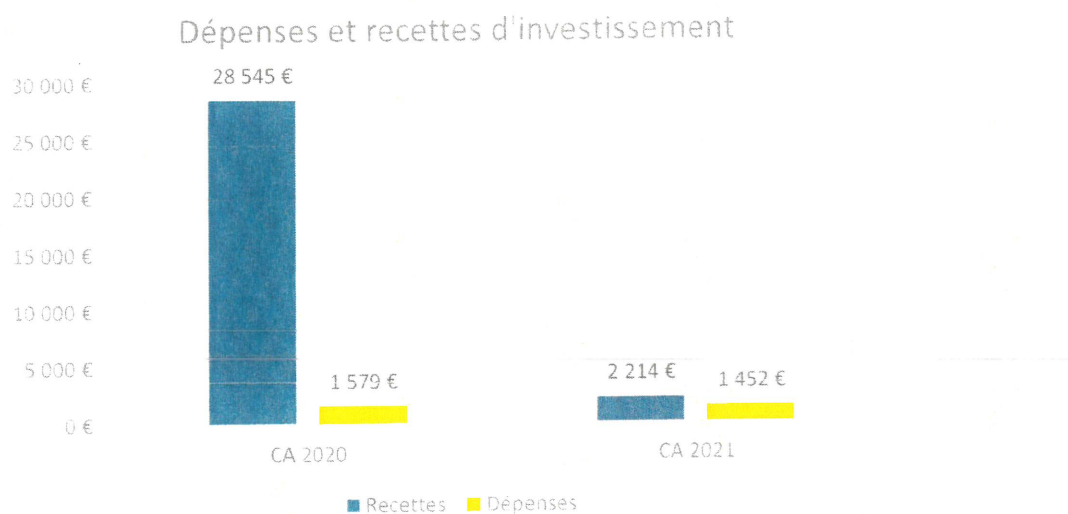
- **Les dépenses de personnel** constituent 64 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 (en baisse par rapport à 2020). En 2021, en raison d'une forte baisse d'activité due à la COVID 19 le recrutement d'un agent a été décalé de 5 mois, ce qui explique la diminution par rapport à 2020.
- **Les dépenses de fonctionnement courant** concernent principalement l'entretien du bâtiment, électricité / eau, la participation à des salons, etc. La hausse s'explique par une reprise de l'activité liée à la participation à des événements contrairement aux interruptions connues en 2020 en raison de la COVID 19.
- **Les dépenses d'ordre** correspondent à la dotation aux amortissements qui traduit une dépréciation de certains biens (un montant de 2 031 € est ainsi présenté sur l'exercice 2021 en dépenses d'ordre de fonctionnement et recettes d'ordre d'investissement). Elle constitue une charge non décaissée qui se retrouve également présentée en recettes d'investissement.

AR Prefecture

006-210600185-20220331-2022_28_3_08-DE
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022

II - Section d'Investissement

Contrairement à la section d'exploitation, la section d'investissement est essentiellement composée de dépenses non récurrentes en lien avec les projets d'investissements.



2.1- Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement 2021 se sont élevées à 2 214 €, dont 2 031 € de recettes d'ordre (dotation aux amortissements). La chute des recettes entre 2020 et 2021 s'explique uniquement par la variation du montant de la dotation aux amortissements, plus élevée en 2020 qu'en 2021.

2.2- Dépenses d'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 1 452 € (matériel informatique).

AR Prefecture

006-210600185-20220331-2022_28_3_08-DE
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022